

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de Pôle emploi  
Paris, le 25 avril 2022

### **Pôle emploi se dote d'une charte pour une utilisation éthique de l'intelligence artificielle**

**Depuis plusieurs années, Pôle emploi s'est engagé dans l'exploitation des potentialités de l'intelligence artificielle (IA). L'établissement a souhaité inscrire le développement des usages de l'IA dans un cadre de référence éthique qui a conduit à la rédaction de la « Charte de Pôle emploi pour une IA éthique ».**

L'Intelligence Artificielle a été identifiée au sein de Pôle emploi comme levier pour améliorer l'efficacité des services et favoriser la personnalisation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme celle des entreprises. Ses potentialités sont nombreuses. En tant que nouvelle technologie, elle engendre des questionnements et soulève des défis sociétaux.

Afin d'encadrer les pratiques et d'inscrire le recours à l'IA dans une démarche éthique pérenne, Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, a proposé que l'établissement se dote d'une charte.

Résultat d'un travail collaboratif, la *Charte de Pôle emploi pour une IA éthique* a été co-construite avec un groupe de travail pluridisciplinaire ainsi qu'avec des usagers, demandeurs d'emploi et conseillers. Elle a été revue avec le [Comité consultatif éthique externe de Pôle emploi sur l'IA](#) et approuvée par le Conseil d'Administration. L'intégralité de cette charte est disponible sur [pole-emploi.org](https://pole-emploi.org)

*La Charte de Pôle emploi pour une IA éthique* recense les principaux enjeux éthiques soulevés par l'IA. Pour chacun de ces enjeux, des engagements ont été formulés pour garantir un cadre de confiance respectueux des valeurs de Pôle emploi.

Au fur et à mesure de l'évolution des enjeux sociétaux, des attentes et besoins des utilisateurs, des technologies et de la mise en œuvre des engagements éthiques, la Charte a vocation à être enrichie. L'ensemble des parties prenantes seront impliqués : citoyens, usagers, agents de service public jusqu'aux décideurs de l'action publique.

**À propos de Pôle emploi :**

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

Twitter : @pole\_emploi

**SERVICE DE PRESSE PÔLE EMPLOI**

Jean-Baptiste Jacq – 07 89 99 49 19 – [jean-baptiste.jacq@pole-emploi.fr](mailto:jean-baptiste.jacq@pole-emploi.fr)

Valérie Sébalj – 06 27 20 79 70 – [valerie.sebalj01-ext@pole-emploi.fr](mailto:valerie.sebalj01-ext@pole-emploi.fr)